

Saint-Livres, le 9 février 2022
N/réf. : CC/Préavis/Centre-Village-Crédit Etude

PREAVIS MUNICIPAL No 01/2022
Projet de transformation des bâtiments communaux du centre du village
Demande de crédit d'étude

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'issue de la mise à l'enquête du projet de transformations des bâtiments communaux du centre du village, une opposition a été déposée contre la délivrance du permis de construire.

Cet opposant a recouru au Tribunal cantonal, recours admis par cette instance selon son arrêt du 3 juillet 2020. Sur conseil de son avocat, la Municipalité a recouru contre cette décision au Tribunal Fédéral, lequel a confirmé la décision de l'instance cantonale par un arrêt daté du 5 juillet 2021.

De ce fait, le projet soumis à l'enquête du 9 janvier au 7 février 2019 doit entièrement être revu.

Notre Autorité s'est approchée à nouveau du bureau d'architecture Magizan qui connaît parfaitement la situation et le dossier.

Ce nouveau mandat consiste à l'élaboration d'un projet d'ouvrage tenant compte des arrêts des Tribunaux et du dossier de mise à l'enquête jusqu'à la délivrance du permis de construire.

Le bureau Magizan arrête ses honoraires avec un montant forfaitaire de Frs 150'000.—TTC. Il faut ajouter les frais de reproduction et autres documents de travail ainsi que les honoraires des divers mandataires spécialisés qui doivent établir des documents pour la mise à l'enquête.

La Municipalité de Saint-Livres demande un crédit d'étude qui se décompose comme suit :

Honoraires d'architecte	Frs 150'000.—
Frais de reproduction et documents de travail	Frs 5'000.—
Honoraires géomètre	Frs 12'000.—
Honoraires des mandataires spécialisés	Frs 24'000.—
Frais de mise à l'enquête (CAMAC, annonce)	Frs 4'000.—
Total	Frs 195'000.—
	=====

La Municipalité vous propose de financer cette étude par la trésorerie courante en prélevant cette somme sur le compte BCV 512.3350.

A noter que la Municipalité prévoit d'intégrer ces frais d'étude à la demande d'emprunt pour les travaux, ce qui permettra de restituer cette somme à la trésorerie courante, afin de ne pas péjorer le ménage courant de notre Commune.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Saint-Livres

- vu le préavis municipal N° 01/2022
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder un crédit d'étude de Frs 195'000.—(cent nonante-cinq mille francs) pour le projet de transformation des bâtiments communaux du centre du village ;
2. d'autoriser à financer ce montant en le prélevant sur le compte BCV 512.3350;
3. d'intégrer ces frais à la demande d'emprunt qui sera déposée au Conseil communal en temps opportun pour l'exécution des travaux.

Pour la section des finances :

Jocelyne RIVIER FORNEY

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 février 2022.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Pierre-André PELLET

Myriam JOTTERAND